



## TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (**CUFPA**) comprenant la contribution FPC et 87 % de la taxe Apprentissage.
- Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

La MFR est habilitée à percevoir ce « solde de 13% » et également des dons en nature en tant que CFA. Contre votre règlement ou votre don en nature, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement ou votre don en nature dès à présent, celui-ci devant nous parvenir impérativement avant le 31 mai.

**CODE UAI : 0501735P**

**MFR de GRANVILLE, 121 rue des Routils, 50400, GRANVILLE**

---

### Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 :

⇒ La masse salariale de 2019 X **0,68 % (taxe apprentissage)** X 13% = « Solde 13% »

⇒ Ce solde doit être versé à une école habilitée, telle que notre MFR.

Les CFA ne peuvent recevoir directement le « solde 13% ». Seuls les dons en nature à un CFA peuvent se déduire du « solde 13% » (uniquement des matériaux/matériels pédagogiques). Dans ce cas, contactez-nous pour avoir des précisions sur la valorisation du montant de ce don en nature.

## ENGAGEMENT DE VERSEMENT

### ***Votre entreprise :***

Raison sociale : .....

SIRET : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Contact pour la taxe d'apprentissage : .....

Tel : ..... Mail : .....

**Montant du versement : ..... €**

**Et/ou**

**Montant versé en don en nature à un CFA : ..... €**

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété.

Par mail : [mfr.granville@mfr.asso.fr](mailto:mfr.granville@mfr.asso.fr) ou par courrier postal

Pour toutes informations complémentaires nous contacter par téléphone au 02 33 50 05 72

Vos contacts : Christophe OLIVEIRA ou Anaïck LECLERCQ